

Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 13 septembre 2019

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 13 septembre 2019 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<p>Demande de subvention européenne pour la "restauration de la continuité écologique des rivières de la Sarthe et de l'Huisne" Demande de subvention européenne pour la "restauration de la continuité écologique des rivières de la Sarthe et de l'Huisne" Le Mans Métropole sollicite une subvention européenne FEDER de 429 434,56 € pour un montant d'opération éligible de 1 073 586,39 €.</p>	Adopte à l'unanimité	13 septembre 2019
2	<p>Le Mans – programme de réhabilitation dans divers groupes. Emprunt de 5 884 383 € Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole. Encours garanti 5 884 383 € Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 5 884 383 € concernant des travaux de réhabilitation dans divers groupes au Mans</p>	Adopte à l'unanimité	13 septembre 2019
3	<p>Le Mans – Foyer Arc-en-Ciel. Travaux d'amélioration. Emprunt de 1 279 068 € Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole. Encours garanti 1 279 068 € Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 1 279 068 € concernant l'acquisition amélioration du foyer Arc-en-Ciel au Mans</p>	Adopte à l'unanimité	13 septembre 2019
4	<p>Le Mans – Groupe Ronceray. Travaux d'amélioration. Emprunt de 1 200 000 € Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole. Encours garanti 1 200 000 € Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt d'un montant de 1 200 000 € concernant des travaux d'amélioration au groupe Ronceray au Mans</p>	Adopte à l'unanimité	13 septembre 2019
5	<p>Le Mans – Résidence « Les Jardins d'Arromanches ». Travaux de réhabilitation. Emprunts de 100 000 € et 71 500 € Société Anonyme Mancelle d'Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Encours garanti 85 750 € Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour des emprunts de 100 000 €, et 71 500 €, en vue de la réhabilitation de 15 logements résidence les Jardins d'Arromanches au Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	13 septembre 2019
6	<p>Champagné – Résidence « Janine Provot ». Travaux d'acquisition-amélioration. Emprunts de 293 500 € et 81 500 € Société Anonyme Mancelle d'Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Encours garanti 187 500 € Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour des emprunts de 293 500 €, et 81 500 € en vue de l'acquisition-amélioration de 15 logements résidence Janine Provot à Champagné.</p>	Adopte à l'unanimité	13 septembre 2019
7	<p>Rouillon – opération « L'Orée des Bourdonnières ». Construction de 13 logements. Emprunts de 677 808 €, 155 700 €, 250 646 € et 69 318 € Société Anonyme Mancelle d'Habitation. Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50 %. Encours garanti 576 736 € Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme Mancelle d'Habitation pour des emprunts de 677 808 €, 155 700 €, 250 646 € et 69 318 € en vue de la construction de 13 logements individuels et intermédiaires « L'Orée des Bourdonnières » à Rouillon.</p>	Adopte à l'unanimité	13 septembre 2019
8	<p>La Milesse-Sargé-lès-Le Mans-Le Mans – Constructions en VEFA. Emprunt de 6 135 000 € Le Mans Métropole Habitat. Garantie de Le Mans Métropole. Encours garanti 6 135 000 € Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour un emprunt global d'un montant de 6 135 000 € concernant diverses VEFA (La Milesse, Sargé, Le Mans).</p>	Adopte à l'unanimité	13 septembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
9	Délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques du logement en secteur Diffus - Parc public - Résidence Séniors "Le Refuge des Cheminots" avenue Georges Durand - Prêt Locatif social (P.L.S.) 80 P.L.S. sont accordés à Le Mans Métropole Habitat au titre de la programmation 2019.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
10	Délégation de compétences de l'Etat pour l'attribution des aides publiques au logement - Avenant 11 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé et Avenant 12 à la convention de délégation de compétence pour la période 2014-2019 Les avenants n°12 à la convention de délégation de compétence et n°11 à la convention de gestion de l'ANAH ont pour objet de définir, pour l'année 2019, les objectifs de production de logements et les crédits d'engagement alloués par l'Etat pour la réalisation de ces objectifs.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
11	Amélioration de l'habitat privé - Charte partenariale de la Sarthe - Accompagnement, montage et instruction des projets Anah Dans le cadre de la mise en œuvre de la dématérialisation des demandes de subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), il s'agit d'approuver et d'autoriser M. le Président à signer la charte de bonnes pratiques qui a été élaborée par l'ensemble des partenaires (la délégation locale de l'Anah, le Département, Le Mans Métropole, l'Espace Info Energie, les opérateurs agréés Anah en Sarthe) sur l'accompagnement, le montage et l'instruction des projets Anah sur le territoire.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
12	Le Mans - Groupe Picasso, allée Pablo Picasso (90 logements) et groupe Flore-Maupertuis (82 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de groupe propriété de MANCELLE D'HABITATION - secteur Diffus - Exercice 2019 Une aide de 266 909.80€ est accordée à Mancelle d'Habitation dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies d'énergies, d'adaptation au handicap et d'aménagements des abords dans les logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
13	Le Mans - Divers Groupes (11 logements) et Groupe Richedoué (5 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées et de réhabilitation globale de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2019 Une aide de 58 614 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies d'énergies dans les logements et d'adaptation au handicap.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
14	Le Mans - Le Trianon 44 rue des Cochereaux et 2 cours Georges Brassens - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux de réhabilitations de logements sociaux propriété de PODELIHA - secteur diffus - Exercice 2019. Une aide de 20 625.31 € est accordée à PODELIHA dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole pour les opérations de réhabilitation de logements sociaux.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
15	Le Mans - Divers Groupes (7 logements) - Participation de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées de logements propriété de LE MANS METROPOLE HABITAT - Secteur Diffus - Exercice 2019 Une aide de 2 338 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation de logements.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
16	Coulaines - 24 rue de la Paix et 8 rue de Moscou - Champagné - 190 rue de Jules Verne - Participation financière de Le Mans Métropole à des travaux d'adaptation aux besoins des personnes handicapées et des personnes âgées de logements propriété de SARTHE HABITAT - secteur Diffus - Exercice 2019 Une aide de 1 741,53 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
17	Le Mans - ZAC Belle Chasse et ZAC Cartoucherie - LE MANS METROPOLE HABITAT - Construction en secteur Diffus - Exercice 2019 Des aides de 40 000 € de l'Etat et de 143 000 € de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2019 des aides à la pierre.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
18	Chaufour-Notre-Dame - Le Jardin du Plessis - SARTHE HABITAT - Construction en secteur Diffus - 5 PLUS et 3 PLAI - Exercice 2019 Des aides de 20 000 € de l'Etat et de 39 000 € de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2019 des aides à la pierre.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
19	Le Mans - Les collines de Cérésia (87 logements) - LE MANS METROPOLE HABITAT - Acquisition en Vente en l'Etat de Futur d'Achèvement en secteur Diffus - 72 PLUS et 15 PLAI - Exercice 2019 Des aides de 75 000 € de l'Etat et de 232 500 € de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2019 des aides à la pierre.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
20	Le Mans - Les Collines de Cérésia (16 logements) - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement -16 PLAI - Le Mans Métropole Habitat - ANRU 2019 Des aides de 56 000 € de Le Mans Métropole sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la participation de Le Mans Métropole aux programmes de l'ANRU.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
21	Le Mans - 2 rue de l'Ormeau et 16 passage Mangeard - Foncière Habitat & Humanisme - Acquisition-Amélioration de deux logements en secteur Diffus - 2 PLAI - Exercice 2019 Des aides de 47 960 € de l'Etat et de 7 000 € de Le Mans Métropole sont accordées à Habitat & Humanisme dans le cadre de la programmation 2019 des aides à la pierre.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
22	Mulsanne - Sud Nature, rue des Châtaigniers - SARTHE HABITAT - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement en secteur Diffus - 11 PLUS et 5 PLAI - Exercice 2019 Des aides de 30 000 € de l'Etat et de 45 000 € de Le Mans Métropole sont accordées dans le cadre de la programmation 2019 des aides à la pierre.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
23	Saint Saturnin - boulevard de Maule (26 PLUS et 13 PLAI) - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement en secteur Diffus - PODELIHA - Exercice 2019 Des aides de 110 000 € de l'Etat et de 110 500 € de Le Mans Métropole sont accordées à PODELIHA dans le cadre de la programmation 2019 des aides à la pierre.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
24	Convention de mise à disposition de fibres optiques inactivées de Le Mans Métropole pour le réseau technique de Cénovia Convention de mise à disposition de fibres optiques inactivées de Le Mans Métropole pour le réseau technique de Cénovia	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
25	Le Mans - ZAC de la Cartoucherie Convention d'engagement de gestion de 6 sites de transplantation sur le domaine de l'Arche de la Nature en faveur de l'Hélianthème faux alysson La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'engagement de gestion de six sites de transplantation en faveur de l'Hélianthème faux alysson sur le domaine de l'Arche de la Nature au Mans.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
26	Le Mans - ZAC Pontlieue-Vauguyon. Compte rendu annuel au concédant. Situation financière au 31 décembre 2018 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC Pontlieue Vauguyon au Mans. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 22 849 539,84 €. L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 5 283 008,15 € et a été intégralement versé.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
27	Allonnes - ZAC du Monné. Compte Rendu Annuel au Concédant. Situation financière au 31 décembre 2018 La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC du Monné à Allonnes. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 27 483 801 €. L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 5 100 000 € dont 4 540 000 € ont déjà été versés.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
28	Allonnes - ZAC de la Bussonnière. Compte Rendu Annuel au Concédant. Situation financière au 31 décembre 2018 La délibération vise à approuver le Compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC de la Bussonnière à Allonnes. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 29 355 354 €. L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 2 860 000 €, dont 2 093 364 € ont déjà été versés.	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
29	<p>Allonnes - ZAC du Vivier II. Compte Rendu Annuel au Concédant. Situation financière au 31 décembre 2018</p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC du Vivier II à Allonnes. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 8 677 018 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 660 633 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
30	<p>Yvré-l'Évêque - ZAC Halle de Brou/Renault Denis. Compte rendu annuel au concédant. Situation financière au 31 décembre 2018</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2018 de l'aménagement de la ZAC Halle de Brou / Renault Denis à Yvré-l'Évêque. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 15 815 307 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 3 982 072 € et a été intégralement versé.</p> <p>Conformément à l'article 2 de la convention d'avance de trésorerie et selon le plan de trésorerie intégré au bilan financier, il est nécessaire de solder l'avance de trésorerie d'un montant de 450 000 €.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
31	<p>Yvré l'Évêque - Réaménagement du Centre Bourg. Compte Rendu Annuel au Concédant. Situation financière au 31 décembre 2018</p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2018 du réaménagement du centre bourg à Yvré l'Évêque. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 805 214,10 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 255 523,74 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
32	<p>Sargé-Lès-Le Mans - ZAC de la Pointe. Compte rendu annuel au concédant. Situation financière au 31 décembre 2018</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC de la Pointe à Sargé-Lès-Le Mans. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 5 730 586 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 009 800 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
33	<p>Sargé-Lès-Le Mans - ZAC de la Pointe II. Compte rendu annuel au concédant. Situation financière au 31 décembre 2018</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC de la Pointe II à Sargé-Lès-Le Mans. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 3 059 079 €.</p> <p>Le montant de la participation de Le Mans Métropole reste inchangé soit 649 000 € dont 590 000 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
34	<p>Rouillon - ZAC de la Mussotrie. Compte Rendu Annuel au Concédant. Situation financière au 31 décembre 2018</p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC de la Mussotrie à Rouillon faisant apparaître un montant prévisionnel de dépenses de 4 808 989 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole, lié aux opérations préalables de clôture reste inchangé soit 27 487 €.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
35	<p>La Chapelle Saint Aubin - ZAC Cœur de Vie. Compte Rendu Annuel au Concédant. Situation financière au 31 décembre 2018</p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC Cœur de Vie à La Chapelle Saint Aubin. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 4 407 892,39 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 790 025,61 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
36	<p>La Chapelle Saint Aubin - ZAC Cœur de Vie II. Compte rendu annuel au concédant. Situation financière au 31 décembre 2018</p> <p>La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2018 de la ZAC Cœur de Vie II à la Chapelle Saint Aubin. Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 6 643 749 €. L'apport financier de Le Mans Métropole est de 420 000 € et a été intégralement versé. L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 434 574 €.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
37	<p>Mulsanne - ZAC de Bellevue. Prorogation durée de convention de concession. Avenant n° 6</p> <p>La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC de Bellevue à Mulsanne jusqu'au 23 novembre 2022 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
38	<p>Ruaudin - ZAC des Hunaudières. Convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien du 9 février 2012 (Aménagement des carrefours giratoires RD 338 et RD 92). Avenant n° 1</p> <p>Dans le cadre de la ZAC des Hunaudières à Ruaudin, la délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage et d'entretien du 9 février 2012 relatif à l'aménagement des carrefours giratoires RD 338 et RD 92 et le boulevard des Hunaudières, à intervenir avec le Département.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
39	<p>Le Mans - ZAC de la Cartoucherie - Remise d'ouvrages des espaces verts (phase Sud-Est, talus longeant la rocade et bretelle d'accès)</p> <p>La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert des espaces verts de la ZAC de la Cartoucherie au Mans, de Cénovia à la Ville du Mans.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
40	<p>Le Mans Métropole - Plan solaire - Installation d'ombrières photovoltaïques sur huit parkings par Le Mans Sun</p> <p>Dans le cadre du plan énergie solaire, LMM va mettre à disposition de le Mans Sun, 8 parkings pour l'implantation d'ombrières photovoltaïques.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
41	<p>Le Mans - Rue du Réveil - Acquisition auprès de Monsieur et Madame SALMI</p> <p>LMM doit acquérir une partie de la rue du Réveil au Mans, cadastrée section IW 730 pour une superficie de 91 m² auprès de M et Mme SALMI, afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
42	<p>Le Mans - Voirie et bassins de rétention du lotissement "Le Domaine des Amandiers" - Acquisition auprès de l'ASL Le Domaine des Amandiers</p> <p>LMM doit acquérir auprès de l'ASL "Le Domaine des Amandiers", les rues des Amandiers et des Symphorines et les deux bassins de rétention cadastrés OR 124 et 125 en totalité et OR 109-123-160 pour partie, d'une superficie totale d'environ 4 181 m² afin de les intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	16 septembre 2019
43	<p>Le Mans - Boulevard Nature - Rues Charles Richet, du Moulin l'Evêque, de la Récréation, de Zurich, ruelle de la Prée Denise - Acquisition auprès de la Ville du Mans</p> <p>Dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Nature sur la commune du Mans, LMM doit acquérir auprès de la Ville du Mans une partie des parcelles AB 635-683 et AC 334 et les parcelles AC 842-843-818-795-814-871-804-812-858-820-796-838-830-808-816-802 et BE 378 pour un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
44	<p>Le Mans - Boulevard Nature - Acquisition à la Ville du Mans</p> <p>Dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Nature au Mans, LMM doit acquérir auprès de la Ville du Mans une partie de la parcelle PY 5 pour 4 961 m² et une partie de la parcelle PY 20 pour 539 m², pour un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
45	<p>Le Mans - Impasse du Bourg Belé - Acquisition auprès de Monsieur et Madame MULATTI</p> <p>LMM doit acquérir une partie de l'impasse du Bourg Belé au Mans, cadastrée section DE 289 pour partie, pour une superficie de 20 m² auprès de Monsieur et Madame MULATTI afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité d'un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
46	<p>Le Mans - Impasse du Bourg Belé - Acquisition auprès des conjoints BRIONES/DASSONNEVILLE</p> <p>LMM doit acquérir une partie de l'impasse du Bourg Belé au Mans, cadastrée section DE 290 pour partie, pour une superficie de 8 m², auprès des conjoints BRIONES/DASSONNEVILLE, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité d'un euro forfaitaire.</p>	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
47	<p>Le Mans - Impasse du Pâtis Saint Lazare - Acquisition à Madame Solange TOUET</p> <p>LMM doit acquérir une partie de l'impasse du Pâtis Saint Lazare au Mans, cadastrée section LV 180-181 et 182 pour partie, pour une superficie de 62 m² auprès de Madame Solange TOUET, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.</p>	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
48	Le Mans - Rue de Saint Aubin - Acquisition à Podeliha Afin de permettre l'aménagement d'un giratoire au croisement du boulevard du Colonel Quéru et de la rue de Saint Aubin au Mans, LMM se rend acquéreur d'une bande de terrain, issue des parcelles AH 83 et 312 situées 75 et 80 rue de Saint Aubin appartenant à l'entreprise sociale de l'habitat, Podeliha, pour 1 € forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
49	Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du mail - Acquisition à la SCI ALEXANDRE D Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d>Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un appartement (lot 23), d'un garage (lot 827) et des murs d'un local commercial (lot 3), situés 4 cours Mozart à Allonnes sur la parcelle BD 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal, au prix de 196 261 €	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
50	Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à la SARL LEAFREDJER Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d>Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur des murs et du fonds de commerce situés 13 cours Mozart à Allonnes, sur la parcelle cadastrée section BD 113 propriété de la copropriété du Centre Commercial Principal et constituant le lot n° 10. Cette cession à LMM est acceptée par la sarl LEAFREDJER, représentée par Monsieur Jérôme HOULIERE, propriétaire du fonds, pour la somme de 51 133 € toutes indemnités comprises et par Monsieur Jean-Yves HOULIERE, propriétaire des murs, pour la somme de 68 221 € toutes indemnités comprises.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
51	Allonnes - Restructuration du centre commercial du mail - Acquisition à Monsieur et Madame EL BOUMESHOULI Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial du mail d>Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un appartement (lot n° 25) et d'un garage (lot n° 805) situés 6 cours Mozart à Allonnes, sur la parcelle cadastrée BD 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal, au prix de 93 829 €, toutes indemnités comprises.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
52	Allonnes - Aménagement du giratoire route de la Suze - Acquisition à la commune d>Allonnes LMM doit acquérir un terrain d'une superficie d'environ 660 m², auprès de la commune d>Allonnes, afin d'aménager un giratoire au carrefour des VC 147 et VC 23 roue de la Suze à Allonnes, pour une indemnité forfaitaire d'un euro.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
53	Allonnes - Boulevard Nature - Acquisition à la commune d>Allonnes Dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Nature sur la commune d>Allonnes, LMM doit acquérir auprès de celle-ci une partie de la parcelle BD 51 pour environ 422 m² située au lieu-dit Chaoué, pour 1 € forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
54	Coulaines - Rue du Pavillon - Acquisition auprès de l'Association Syndicale "Hameau du Ponceau" LMM doit acquérir la rue du Pavillon à Coulaines cadastrée section AI 195 d'une superficie de 1 506 m² auprès de l'Association Syndicale "Hameau du Ponceau" afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
55	Arnage - Boulevard Nature - Acquisition auprès de Monsieur et Madame LEROUX Afin d'aménager le Boulevard Nature et permettre la valorisation des bords de Sarthe, LMM doit acquérir une partie de la parcelle AE 19 pour une superficie de 99 m², 182 avenue Nationale sur la commune d'Arnage, auprès de M et Mme LEROUX, pour un montant de 990 €.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
56	Arnage - Boulevard Nature - Acquisition Monsieur et Madame MOTIN LMM se rend acquéreur d'une bande de terrain issue de la parcelle AE 807 située avenue Nationale sur la commune d'Arnage, d'une superficie de 81 m² auprès de Mme et M MOTIN, pour un montant de 810 €, afin d'aménager le Boulevard Nature.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
57	Arnage - Boulevard Nature - Acquisition à la commune d'Arnage Dans le cadre de l'aménagement du Boulevard Nature sur la commune d'Arnage, LMM doit acquérir auprès de la commune d'Arnage une partie des parcelles AA24-23-22, AD 1 025 et AE 1 023 et les parcelles AD 1 024-1 022-1 014-1 012, AE 943-84-892-941-939-1013-935-974--954-933-956-952-923-925-1 011 pour un euro forfaitaire	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
58	Yvré l'Evêque - Camping du Pont Romain - Acquisition à Madame Raymonde ROUSSEAU Afin de permettre l'extension du camping du Pont Romain, LMM se rend acquéreur d'une partie de la parcelle ZR 42 pour 9 500 m² sur la commune d'Yvré l'Evêque, appartenant à Madame ROUSSEAU pour un prix de 48 250 €.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
59	Saint Saturnin - Rue des Ecoles - Acquisition auprès de Monsieur et Madame VAN NIFTERIK LMM doit acquérir auprès de M et Mme NIFTERIK une partie de la rue des Ecoles à Saint Saturnin, cadastrée AB 194 d'une superficie de 313 m² afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire d'un euro.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
60	Saint Saturnin - Rue des Ecoles - Acquisition auprès de Monsieur et Madame CRIELOUE LMM doit acquérir auprès de M et Mme CRIELOUE, une partie de la rue des Ecoles à Saint Saturnin, cadastrée AB 195 pour une superficie de 112 m², afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire d'1 €.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
61	Aigné - Rue de Maquère - Acquisition auprès de Monsieur Alain DELAHAYE LMM doit acquérir un terrain d'une superficie de 96 m², auprès de Monsieur Alain DELAHAYE, afin de réaménager la rue de Maquère à Aigné, pour une indemnité de 1 920 €.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
62	Aigné - Rue de Maquère - Acquisition auprès de Monsieur et Madame REBUT LMM doit acquérir une bande de terrain de la parcelle AC 6, d'une superficie de 72 m² auprès de Monsieur et Madame REBUT afin de réaménager la rue de Maquère à Aigné, pour une indemnité de 1 440 €.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
63	Changé - Arche de la Nature - Acquisition aux conjoints ROTEREAU/PAULIN LMM exerce son droit de préférence pour acquérir une parcelle boisée contigüe au domaine de l'Arche de la Nature, cadastrée BC 47 et située au lieu-dit "l'Ecobue" sur la commune de Changé, pour un montant de 2 000 €.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
64	Rouillon - Boulevard Nature - Indemnités d'éviction à Madame Chantal LALANDE LMM acquiert plusieurs terrains, pour un total d'environ 7 000 m² sur plusieurs exploitations agricoles situées au lieu-dit Pré du Loulay, Le Pré de Derrière, Le Taillis des Fureteries, sur la commune de Rouillon, appartenant respectivement à Mmes MALASSIGNE et HERAUT, à M LALANDE, Mme LALANDE et Mme JAROSSAY afin d'aménager le Boulevard Nature. Dans ce cadre LMM doit verser des indemnités d'éviction d'un montant total de 12 569,92 € à Mme LALANDE exploitante agricole évincée par cette acquisition.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
65	Rouillon - Boulevard Nature - Indemnités d'éviction à Dominique ROUSSEAU LMM acquiert un terrain situé au lieu-dit Pré du Cormier sur la commune de Rouillon, appartenant à Monsieur Roger ROUSSEAU, afin d'aménager le Boulevard Nature. Dans ce cadre, LMM doit verser des indemnités d'éviction d'un montant de 4 261,55 € à Monsieur Dominique ROUSSEAU, exploitant agricole évincé par cette acquisition.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
66	Le Mans - Rue de Degré - Transfert de domanialité publique LMM doit acquérir une partie de la rue de Degré au Mans, cadastrée NR 111 d'une superficie de 410 m², auprès de l'Etat, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, à titre gratuit.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
67	Le Mans - Transfert du groupe scolaire Arthur Rimbaud - Paul Eluard Sablonnière - Maison de l'Enfant George Sand La délibération a pour objet le transfert par Le Mans Métropole à la ville du groupe scolaire Arthur Rimbaud - Paul Eluard Sablonnière - Maison de l'Enfant George Sand conformément à l'article L5215-20-1 4ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales. La cession de ces biens s'effectuera moyennant le versement par la Ville du Mans d'une indemnité forfaitaire d'un euro.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
68	Le Mans - Rue Louis Crétois - Cession à l'Association Jeanne d'Arc Liberté Tir (J.A.L.T.) LMM cède à l'Association JALT une partie de la parcelle cadastrée EZ 187 pour une somme forfaitaire de 1 €, afin de permettre la clôture de cet espace source de nuisances.	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
69	<p>Le Mans - Rue Thérèse Bertrand-Fontaine - Servitude au profit d'ENEDIS Afin de procéder à l'implantation de 2 canalisations souterraines, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle cadastrée section HW 376 située 1 rue Thérèse BERTRAND-FONTAINE au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit</p>	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
70	<p>Le Mans - 44 rue Pierre Piffault - Servitude au profit d'ENEDIS Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée de l'ouvrage, sur la parcelle RW 109 située avenue Pierre Piffault au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
71	<p>Le Mans - Place Georges Gauthier - Servitude au profit d'ENEDIS Afin de procéder à l'implantation de 3 canalisations souterraines, Le Mans Métropole accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS, pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur les parcelles HP 181 et 182, situées place Gauthier au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019
72	<p>Le Mans - Rue René BéchePAY - Servitude au profit d'ENEDIS Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage, sur la parcelle HR 207 située 103 rue René BéchePAY au Mans. Cette servitude est consentie à titre gratuit.</p>	Adopte à l'unanimité	17 septembre 2019